

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 FEVRIER 2012

Présents : MM. CASELLAS, DEPAULE, DUARTE, LECINA, LECLAIR, LLORET, MARTINEZ, PENA, RAMONEDA, SOUM, VAYA.

Procuration : Mme CUXAC à Mme PENA

Absents : M.M.ABADIE, COLIN, GLEIZES-RAYA, LORENZO, PONS, SCHNEIDER, TISSOT.

Secrétaire de Séance : Mme PENA Marie-Thérèse

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal en date du 13 décembre 2011 est approuvé à l'unanimité.

1) DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA D.E.T.R. 2012 :

Le projet concernant « l'aménagement du cœur de village historique de Palaja » sera déposé auprès de la Préfecture de l'Aude, au titre des aides pouvant être accordées dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour l'année 2012.

Ce projet estimé à 111.303 € HT, honoraires compris, concerne la réfection du quartier *sud* de l'église, et notamment les voies *Barri del Castel*, *Planal de la Comuna*, *La Font*, et *Impasse la Font*.

Il a pour objet de sécuriser tout ce secteur emprunté par des véhicules et piétons, de faciliter la liaison groupe scolaire/médiathèque, d'harmoniser tout le secteur du centre ancien du village en recréant notamment des calades.

Votes : POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

2) OUVERTURES LIGNES BUDGETAIRES AVANT LE VOTE DU BUDGET M14 2012 - :

En vertu de l'article L.1612-1 du C.G.C.T., les communes peuvent, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater avant l'adoption du budget primitif, les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Les inscriptions suivantes seront reprises au B.P. 2012 :

- Immobilisations corporelles :
 - Art. 2121 : 4.000 €
 - Art. 2183 : 2.000 €
 - Art. 2188 : 10.000 €
- Immobilisations en cours (hors opération)
 - Art. 2313 : 10.000 €
 - Art. 2315 : 10.000 €
- Opérations :
 - a) n° 194 (voirie) : 20.000 €
 - b) n° 240 (groupe scolaire) : 10.000 €
 - c) n° 241 (groupe sportif) : 5.000 €
 - d) n° 248 (éclairage public) : 10.000 €
 - e) n° 258 (mairie) : 5.000 €

Le Conseil Municipal valide ces inscriptions d'un montant total s'élevant à : 86.000 €

Votes : POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

3) C.C.A.S. – BUDGET 2012 :

Pour le prochain vote du budget primitif 2012 du C.C.A.S. de la commune, le conseil décide d'allouer la subvention de 15.000 euros du budget communal M14, sur le budget du C.C.A.S 2012.

Ce montant sera inscrit lors du vote du budget primitif M14 2012.

Votes : POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

4) REMPLACEMENT PERSONNEL COMMUNAL :

Conformément au 4^{ème} alinéa de l'article 4 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et pour les besoins du service, Mr le Maire est autorisé à recruter du personnel pour le remplacement des agents titulaires lors des congés de maladie ou congés annuels (pour le service technique).

Ces agents seront rémunérés sur la base de l'indice brut 297. Les crédits nécessaires seront inscrits au niveau des articles 6413, 6451, 6453 et 6454 du B.P. 2012.

Votes : POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

../..

5) PERSONNEL COMMUNAL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS :

Vu l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire en date du 26 janvier 2012 donnant un avis favorable par voie de détachement, de Mme Zoulikha TERKI, ATSEM 1^{ère} classe, sur le grade d'Adjoint du Patrimoine 1^{ère} classe, avec effet rétroactif au 1 janvier 2012, le tableau des effectifs se présente comme suit :

GRADES	CATEGORIE	EFFECTIFS BUDGETAIRE	EFFECTIFS POURVUS	DONT TEMPSNON COMPLET
<u>Filière administrative</u>				
Attaché Principal	A	1	1 à 80%	
Rédacteur Principal	B	1	1	
Adjoint Administratif Principal 2 ^{ème} C.	C	1	1	
Adjoint Administratif 1 ^{ère} C.	C	1	1	
<u>Filière Technique</u>				
Agent de maîtrise	C	1	1	
Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe	C	1	1	
Adjoint Technique 1 ^{ère} classe	C	1	1	
Adjoint Technique 2 ^{ème} classe	C	11	10	32.20/35 (1) 32.76/35 (1) 31.50/35 (3) 20.30/35 (1) 17.50/35 (1) 16.00/35 (1)
<u>Filière Sanitaire et Sociale</u>				
ATSEM 1 ^{ère} classe	C	1	0	
<u>Filière Culturelle</u>				
Adjoint du patrimoine 1 ^{ère} classe	C	1	1	
<u>Filière Police</u>				
Brigadier-Chef Principal	C	1	1	

Votes : POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

6) CLASSEMENT DE LA VOIRIE DE TROIS LOTISSEMENTS DANS LE DOMAINE PRIVE DE LA COMMUNE POUR INTEGRATION DANS LE DOMAINE PUBLIC :

Afin que les voies et réseaux des lotissements suivants :

- « Lo Tilhol » de MARCOU HABITAT pour les voies *Lo Cabrit* et *Lo Perdigal*
- « St Joseph » de STATIM pour la voie *L'Olm*
- « Pech Auriol » de STATIM pour la voie *Lo Piboul*

soient intégrées dans le domaine privé de la commune pour intégration dans le domaine public communal, l'étude de Maître VIGNON, Notaire à Carcassonne, est mandatée pour effectuer toutes les formalités nécessaires.

Votes : POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

7) DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE COMPLEXE SPORTIF AUPRES DU FONDS D'AIDE AU FOOTBALL AMATEUR :

Un dossier de demande de subvention sera déposé auprès du F.A.F.A. sur l'opération totale (tranche n° 1 et tranche n° 2) d'un montant global de 1.094.500 € HT (honoraires compris).

Votes : POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0